



Faillite personnelle et mes droits

Par **papounet62_old**, le **23/02/2008** à **01:56**

j'ai fait une faillite perso mais pas mon ex conjoint. On a une voiture qu'il est le emprunteur principal et moi je suis coemprunteur. ca fait 1 an que je paye ma voiture malgré ma faillite car je veux la garder. Il veut me réclamer la voiture. en a t il le droit. Les plaques sont à mon nom? A t il un recours quelconque? il parle aussi de faire faillite perso et qu'il pourrait me réclamer la voiture quand même?? Le fait qu'il soit emprunteur principal lui donne t il tout les droits sur la voiture malgré que l'immatriculation soit à mon nom...Merci...

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008** à **07:22**

La porteur de la carte grise est bien le propriétaire de celui-ci.

Toutefois si vous étiez marié sous le régime de la communauté le patrimoine du couple (dont fait partie la voiture si vous l'avez acheté pendant le mariage) est divisé en deux parts égales. En conséquence votre ex mari est en droit de réclamer sa part sur la voiture il vous appartiendra soit de vendre le véhicule soit de lui verser compensation.

Si vous étiez sous le régime de la séparation de bien il ne peut prétendre à se partager. En effet le fait d'être co emprunteur ne est pas un acte de propriété. La voiture aurait du avoir pour propriétaire Mr et Mme X.

Bonne continuation